



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

COMMISSION PERMANENTE PROFESSIONNELLE ENCADREMENT

Compte rendu de la réunion en visio Skype du mardi 12 mai 2020 (à destination des membres et des adhérents)

Membres présents : Christophe RABOT (Secrétaire CPPE), Jean-Christophe BALSAN (Secrétaire adjoint), Éric GAUTRON, Jean-Philippe BOUREL (membres du BN en charge de l'Encadrement), Jean-Pierre BARTOLI, Philippe BOROWCZAK, Emmanuelle BOYET, Karine GILLARD, Bruno GASPARINI - avant la réunion plénière (membre du BN en charge de l'Encadrement)

❖ Echanges entre les membres de la CPPE, vécu personnel, professionnel et syndical

Les situations exposées font écho à celles rencontrées au sein des OSS : télétravail, arrêts de travail pour garde d'enfants, arrêt de travail pour maladie, travail présentiel sur site.

Chaque situation a engendré de nouveaux droits, des situations complexes à traiter dans cette période délicate pour l'action syndicale et le SNFOCOS a été au rendez-vous !

Le caractère pénalisant pour certaines absences (intéressement, droit au JRTT, ...) devra aussi être suivi avec vigilance, le SNFOCOS œuvrant pour en minimiser les effets.

Par ailleurs, le SNFOCOS revendique également la neutralisation de la période « Covid-19 » dans le calcul de l'intéressement.

Les cadres en dispense de travail sont principalement les Acerc (inspecteurs, contrôleurs, ...) et les autres métiers en contact avec les assurés, allocataires et cotisants.

Si certains seront prioritaires dans les Plans de reprise d'activité (travailleurs sociaux, conseillers techniques des Caf, salariés en dispense du fait du manque de matériel ou par choix de l'Employeur du fait d'une activité « non indispensable » ...) d'autres risquent de se trouver démunis d'activités du fait des problématiques sanitaires liées aux visites à domicile.

La question de la reconnaissance financière pour les salariés se pose avec la complexité de la prise en compte du travail exercé au cours des 2 mois écoulés au vu de celui réalisé au cours de toute l'année.

La CPPE tient, de nouveau, à exprimer sa reconnaissance pour le travail syndical fourni pendant cette période difficile par toute l'équipe de la Michodière.

Le récent dossier de la Michodière « Covid-19 » en est une traduction.

❖ Intervention d'Éric GAUTRON et échanges avec les membres de la CPPE

Reprise de la vie des instances du SNFOCOS, un bureau national se réunit tous les mois et les CPP doivent également reprendre leur activité (la CE a été annulée avec un report d'ici la fin 2020 en fonction du contexte sanitaire).

L'équipe de la Michodière est en télétravail depuis mi-mars, avec les limites du télétravail dans le cadre du fonctionnement avec les équipes.

Pendant la période du confinement, au niveau de l'Institution près de 50% des salariés ont été en télétravail au sein des branches Famille et Maladie et près de 80% dans la branche Recouvrement.

Ces volumes et les problématiques de l'exercice du Télétravail, au cours de cette période de confinement et après car les télétravailleurs exceptionnels le resteront encore plusieurs semaines feront du Télétravail un sujet central à négocier avec l'Employeur, et ce avant l'échéance du PA Ucanss actuel située en 2022 (conditions matérielles d'exercice du télétravail à domicile dans ce contexte, prise en charge financière, droit à la déconnexion,

enveloppes jours par les Cadres notamment, horaires de travail, perméabilité des sphères familiales/privées/professionnelles, problématiques du Télétravail sur du matériel personnel - téléphone/ordinateur portables, tablettes...-, respect des règles du RGPD...).

Le Télétravail pendant cette période n'a rien à voir avec le Télétravail d'avant le confinement.

Le récent climat syndical est marqué notamment par le désaccord sur certaines positions prises par la SFOS sur le sujet des « Brigades Covid-19 » lors d'un communiqué commun avec la CGT.

La Confédération est sur les mêmes positions que le SNFOCOS (cf. LM de cette semaine avec, entre autres, la Déclaration FO au CA de la CNAM).

Par ailleurs se pose encore la question de l'information syndicale locale des salariés n'ayant pas accès aux intranets syndicaux des organismes du fait des dispenses d'activités/arrêts de travail.

❖ « Négociations Classification »

Rien ne s'est passé depuis 2 mois et la prochaine RPN prévue le 12 mai est, à ce jour, programmée le 20 mai avec un mix présentiel/distanciel.

❖ **Agenda** : prochaine réunion de la CPPE en visio Skype le jeudi 28 mai 2020 à 17h (lien de connexion envoyé en amont avec l'Ordre du jour)

Le secrétaire de la CPPE

Christophe Rabot

Siège Social : 2, Rue de la Michodière - 75002 PARIS - Tél 01.47.42.31.23